



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 23 septembre 2024*

**DELIBERATION N°2024-047**

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240923-DELIB2024\_047-DE



L'an 2024, le 23 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Didier PERRIN pouvoir à Nathalie GOIX, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Patrick COMMERE pouvoir à Gérard FEY, Sophie CUTAJAR pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2024**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15/07/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N°2024-047 : Modification du tableau des effectifs - Augmentation temps de travail poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe**

Christine AUDOUARD, Rapporteuse

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour permettre le bon fonctionnement du service scolaire suite à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire « Le Mûrier », il convient d'augmenter le temps de travail du poste d'éducateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe.

S'agissant d'une augmentation supérieure à 10% du temps de travail du poste créé par la délibération N°2014/012, après l'avis favorable du Comité Technique Territorial du 17 septembre 2024,

Il est ainsi **PROPOSÉ** au Conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- La suppression du poste d'éducateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet de 15h ;
- La création d'un poste d'éducateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet de 17h.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024, chapitre 12.

**Après en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 19**

---

Affiché le : 26/09/2024  
Reçu en préfecture le : 25/09/2024  
Exécutoire le : 26/09/2024

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 25/09/2024

**Le Maire,**  
**Nelly JANIN QUERCIA**

